

## **DEC161119DR07**

*Décision portant modification de la décision n° DEC160544DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Arnaud GUILLIN, directeur par intérim de l'unité FR3490 intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC122891DGDS du 19 décembre 2012, portant création de l'unité FR3490, intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne, dont le directeur par intérim est M. Arnaud GUILLIN ;  
Vu la décision DEC160544DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Arnaud GUILLIN, directeur de l'unité FR3490 intitulée Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

## **Décide**

### **Article 1er**

L'article 2 de la décision n° DEC160544DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud GUILLIN, délégation de signature est donnée à Mme Valérie SOURLIER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er février 2016

Le délégué régional  
Frédéric Faure

DEC163146dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle COUILLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7355, intitulée « Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires» - INEM

LA DIRECTRICE D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7355, intitulée « Immunologie, Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires» - INEM, dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle COUILLIN, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COUILLIN, délégation est donnée à M. Stéphane MORTAUD, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle COUILLIN et de M. Stéphane MORTAUD, délégation est donnée à M. Sylvain BRIAULT, Praticien hospitalier, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

#### **Article 4**

La décision n° DEC151598DR08 du 16 juillet 2015 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

#### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Fait à Orléans, le 18 janvier 2016

La Directrice d'unité  
Valérie QUESNIAUX